



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 septembre 2018

n° 136-18

Objet : *RD - Adoption d'une convention de partenariat entre l'Etat, les Villes de Chambéry et d'Aix-les-Bains, Grand Chambéry, Grand Lac et l'association « Ma chance, moi aussi » pour l'intégration de l'association comme outil de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires*

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoiz

Damien Regairaz

Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 10

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Christophe Richel - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 septembre 2018

délibération n° 136-18

objet **RD - Adoption d'une convention de partenariat entre l'Etat, les Villes de Chambéry et d'Aix-les-Bains, Grand Chambéry, Grand Lac et l'association « Ma chance, moi aussi » pour l'intégration de l'association comme outil de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville par l'appui aux quartiers fragiles de l'agglomération :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes,
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

L'association « Ma chance, moi aussi »

Créée en 2014 avec le soutien de la Ville de Chambéry et de la Communauté d'agglomération, l'association a pour but de venir en aide à des familles des Hauts-de-Chambéry en difficulté éducative en proposant un accompagnement de leurs enfants à partir de six ans et s'inscrivant dans la durée, en lien avec les écoles et les maisons de l'enfance. Un contrat d'engagement est proposé aux familles. L'accueil des enfants se fait sur des temps réguliers (après la classe plusieurs jours par semaine, le samedi et une grande partie des vacances scolaires) dans le cadre d'activités socio-éducatives (aide scolaire, activités culturelles et sportives, etc.).

En agissant auprès des enfants en prévention précoce dès l'âge de six ans et sur une longue durée, il s'agit de leur donner toutes les chances de réussite pour qu'ils soient, demain, adultes pleinement intégrés dans la société.

La réussite de cette action doit s'appuyer sur un partenariat renforcé avec les acteurs associatifs et institutionnels et sur les dispositifs tels que la réussite éducative, la plateforme de lutte contre le décrochage, voire l'internat d'excellence... La place des parents, en tant que principaux acteurs et responsables de l'éducation de leurs enfants, doit être confortée.

Fort de l'expérience menée aux Hauts-de-Chambéry, une convention de partenariat est proposée pour intégrer l'association « Ma chance, moi aussi » comme outil de la réussite éducative dans le cadre des Contrats de ville de la Savoie.

L'association a ouvert depuis, à l'automne 2017, deux nouveaux établissements en Savoie, à Aix-les-Bains dans le quartier de Marlioz et à Albertville dans le quartier Val de Roses-Contamine. En 2018, le développement national a été lancé avec une présence à Lyon, Clermont-Ferrand, Annemasse, Grenoble et Aulnay-sous-Bois.

L'objet de la convention

Cette convention formalise le développement d'un partenariat concourant à la réussite éducative des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville entre l'Etat, les Communautés d'agglomération et les Villes de Chambéry et d'Aix-les-Bains et l'association.

Cette convention n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour Grand Chambéry qui intervient à hauteur de 10 000 € par an pour la mise en œuvre de cette action.

Fin 2017, près de 50 enfants âgés de 6 à 11 ans ont été accompagnés.

En 2018, est prévu l'emménagement de l'association dans un espace plus grand mis à disposition par la Ville de Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu la délibération n° 106-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018 relative à l'adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2018,

Vu le Contrat de ville 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de partenariat à intervenir entre l'Etat, l'association « Ma chance, moi aussi », la Ville de Chambéry, Grand Chambéry, la Ville d'Aix-les-Bains et Grand Lac,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et à la mettre en œuvre,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 136-18

Objet de l'acte : RD - Adoption d'une convention de partenariat entre l'Etat, les Villes de Chambéry et d'Aix-les-Bains, Grand Chambéry, Grand Lac et l'association « Ma chance, moi aussi » pour l'intégration de l'association comme outil de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Annexe réussite éducative quartiers prioritaires;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21263H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21263H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018